

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Laurent COURAUD, Maire.

Date de la convocation : le Mardi 15 février 2019

Étaient présents : Mrs. COURAUD Laurent, BIHOUR Arnaud, VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric BIZARD Sebastien, COURAUD Damien, VUIDIBIO Maricheil.
Mmes SIARD Chantal, BARRANGER Nathalie, CHOLIERE Christine, DERRE-GOY Véronique, DERRE Véronique, FRAUEL Françoise, GENDRE Dominique.

Absent excusé : FOUASSIER Guillaume.

Secrétaire de séance : M BIHOUR Arnaud

1- Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07/01/2019 :
RAS

2- Rapport des commissions

2a Commission « Finances »

Présentation du Compte Administratif 2018

Lecture est faite du compte administratif, qui retrace comptablement, l'ensemble des réalisations du Conseil Municipal en 2018 :

- En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à la somme de 650 011,58 € pour 831 146,82 € de recettes soit un résultat positif de 181 135,24 €
- En investissement, les dépenses réalisées représentent la somme de 471 840,17 € pour 393 192,76 € de recettes. Les principales réalisations sont notamment les opérations du parking pour 91 944,85€, d'acquisitions de matériels pour 46 271,81 €, de la voirie pour 27 448,98 € et la toiture de la mairie pour 20 290,92 €. En 2018, la commune a remboursé la somme de 74 192,78 € au titre des emprunts. Les opérations d'investissement ont été financées par excédent de fonctionnement dégagé.

DELIBERATIONS :

1- Approbation du Compte de Gestion 2018

Le compte de gestion, qui reprend l'ensemble des dépenses et recettes (investissement + fonctionnement) pour l'année 2018 est validé par la Trésorerie.

Une délibération est prise, à l'unanimité, pour approuver le Compte de Gestion 2018.

2- Approbation du Compte Administratif 2018

En l'absence de Monsieur le Maire, sorti comme prévu réglementairement, Madame SIARD propose le compte administratif au vote.

Une délibération est prise, à l'unanimité des membres présents, pour approuver le Compte Administratif 2018.

3- Affectation du résultat

Compte tenu de tous ces éléments, la comptabilité permet de dégager un excédent cumulé de fonctionnement de 321 724,78 € et il apparaît un besoin de financement de l'investissement pour 86 347,41€.

La couverture de ce besoin de financement par affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 permettra de reporter en fonctionnement 2019 la somme de 235 377,37€.

Une délibération est prise, à l'unanimité, afin d'affecter le résultat de fonctionnement pour 235 377,37 €.

4- Admission en créances éteintes

Le Trésor Public, suite au jugement de surendettement, demande l'annulation d'une créance de 224,10 € (factures cantines) pour une personne.

Une délibération est prise, à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à admettre en créances éteintes la somme de 224,10 €.

5- Loyer épicerie et logement

La cession bail s'est effectuée fin janvier et a été enregistré au service des impôts le 18/02.

L'épicerie va rouvrir demain matin.

Le point Poste sera rouvert quant à lui à partir du 11 Mars 2019.

L'ancien gérant, Monsieur AGLIME, a demandé l'annulation du loyer de Janvier et Février étant donné que le logement étant en rénovation, celui-ci était inhabitable pour l'ancien locataire comme le nouveau.

Monsieur le Maire demande également l'accord pour signer le bail classique en bail commercial chez un notaire sur la base du loyer actuel revalorisé, soit 311 € par mois.

Une délibération est prise, à 14 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » pour annuler les 2 loyers (Janvier et Février 2019) et autoriser Monsieur le Maire à signer un bail commercial chez un notaire.

RDV avec le Sous-préfet :

Une rencontre avec le Sous-préfet s'est déroulée à la Mairie le 15 février 2019.

Cela a été l'occasion de présenter les 2 dossiers de demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

2b Commission « Bâtiments – voirie »

Prochaine séance de la Commission :

La prochaine réunion est fixée au Mardi 05 Mars à 19h00

Epicerie :

Epicerie : les travaux du logement sont terminés. Il y a eu des petits travaux concernant l'électricité, plomberie et couverture toit (changement de quelques ardoises)

2c Commission « Urbanisme »

Aliénation chemin rural sur « Les Hélas » et « La Quellerie » :

Le rapport de l'enquêteur a émis un avis favorable de la vente de ces terrains par la commune. Un courrier a été fait auprès des 2 potentiels acheteurs avec demande d'accord de leur part.

DELIBERATIONS :

1- Vente du chemin rural n° 5 et d'un tronçon du chemin rural n° 7 – LES HELAS :

Les Hélas : proposition de vente à la SCI La Margelle 405 m² de terrain à 0,50 €/m² soit 202,50 € (hors frais de notaire à charge de l'acheteur). Il convient d'ajouter tous les frais relatifs à l'enquête publique pour 1211,64 € soit un total de 1414,14 €

L'acheteur, par retour de courrier, a donné son accord pour ces conditions.

Une délibération est prise, à l'unanimité, pour valider cette vente à la S.C.I. « La Margelle » pour un montant de 1414,14 €.

2- Vente d'un tronçon du chemin rural n° 23 – LA QUELLERIE :

Proposition de vente à Monsieur VANBOCKSTAEL : 319m² de terrain (surface à confirmer par le bornage).

Le tarif frais bornage (1 044 €) seront payés directement par l'acquéreur.

Les frais d'enquête s'élèvent à 1211,64 € soit un total de 2255,65 €

Une délibération est prise, à l'unanimité, pour approuver cette vente à Monsieur VANBOCKSTAEL.

3- S.I.E.I.L. – adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire :

Modifications statutaires du SIEIL : il est demandé d'accepter l'adhésion de ce nouveau membre au SIEIL.

Une délibération est prise, à l'unanimité, pour valider l'adhésion de la C.C.T.O.V.L. au SIEIL.

4- Convention SAFER / cartographie ds chemins ruraux :

La dernière cartographie datant de 1983, un devis est reçu pour étude et analyse des chemins ruraux existants à hauteur 1152,72 € TTC.

Cela permettra d'avoir un état précis suite au remembrement et à la dissolution de l'association foncière.

Une délibération est prise, à l'unanimité, pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et le devis avec la SAFER.

Rétrocession voirie / espaces verts à St Sulpice :

Touraine Logement a envoyé la proposition d'acte afin que la commune devienne propriétaire de la voirie et des espaces verts comme prévu lors de la signature du lotissement.

Le rendez-vous chez le notaire est fixé le 08 Mars 2019 à 14h00.

Lotissement au « Grand Hélas » :

Le promoteur a été rencontré.

Un Certificat d'Urbanisme vient d'être déposé à la mairie afin d'entamer leur démarche et débiter prochainement le lotissement.

Plan Local d'Urbanisme :

La commission va étudier l'adaptation de celui-ci sur certains points.

Il faudra également tenir compte du Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.) de la C.C.L.S.T.

RD 943 :

Une étude, lancée par Cofiroute, est en cours pour une déviation entre le rond point du Bois Joly à Cormery et l'Aire d'Athée/Cher sur l'A85.

Le Conseil Départemental a décidé que l'extension des voies se ferait sur la partie gauche de la route dans le sens Tours-Loches.

En ce qui concerne les aménagements de carrefours, des propositions seront à faire au Département pour chaque commune.

Ponts Romains :

Une réunion est prévue le Mercredi 06 Mars à 14 H avec la DRAC.

Eglise :

l'A.D.A.C. va approfondir le premier dossier pour propositions techniques et financières.

Cimetière :

Fin de la procédure le 31 Mars. La 1^{ère} étape, de 23 reprises (sur 56 à reprendre), sera à faire en principal sur les 2 allées centrales.

Amélioration de l'habitat :

L'ensemble de l'enveloppe a été consommée. Une autre est prévue sur 2020.

Conseils en « urbanisme » :

Des rendez-vous sont possibles au service ADS de la Communauté de Communes pour les habitants voulant effectuer des travaux.

2d Commission « Vie Associative – culture, communication »

Une réunion s'est déroulée le 15 Février avec 12 associations présentes (sur 13 dans la commune). 3 nouvelles associations se sont créées en 2018.

Moments d'échanges et de présentation des différentes manifestations.

Dates des prochaines manifestations : Carnaval le 23 Mars (APE), Brocante le 24 Mars (comité des fêtes), randonnée de printemps le 31 Mars (APEC).

L'A.G. des boules (SBC) et de la bibliothèque (ABC) se sont déroulées le 25 Janvier.

NACEL : le prochain spectacle se déroulera le Samedi 11 Mai à 20h30.

06 Avril 2019 : matinée de nettoyage de printemps avec Azay-sur-Indre

2e Commission « Scolaire »

Conseil d'Ecole :

Celui-ci s'est déroulé le Mardi 5 février.

L'effectif est de 102 élèves suite à l'arrivée de gens du voyage.

Pour la rentrée prochaine, 6 CM2 qui partent et 6 Petites Sections qui arriveraient.

Il a été présenté les différents projets pour l'année en cours et le projet d'école pour 2018-2022.

Carte scolaire :

Un courrier émanant de l'Inspection de Circonscription pour l'année scolaire 2019-2020 a été reçu à la Mairie.

Celui-ci indique que notre école conservera ses classes.

La directrice a fait la rencontre de parents de la communauté des gens du voyage souhaitant apprendre à lire et écrire.

Un enseignant, Monsieur HOULIER, s'occupe déjà de personnes en difficultés de lecture dans le Lochois.

Une réunion est prévue avec l'ensemble des intervenants le Lundi 04 mars à 15h00.

2f Commission « Affaires Sociales »

Commission solidarité (CCLST) :

Des hébergements peuvent être proposés pour les jeunes de 16 à 25 ans travaillant ou ayant des stages de courtes missions sur la commune. (livraison d'un chalet sur remorque)

Fusion CIAS – MSAP :

Celle ci s'est déroulée au mois de Janvier. Mme RAFFNER a la gestion de ce nouvel établissement.

La rencontre "club de femmes élues" de l'Association des Maires du 37 se fera le 09 Mars 2019 à Tours au cinéma "Le Studio" à 9h15.

3- Questions diverses

Mardi 05 Mars : grand débat à Loches à 18h00 à l'espace Agnès Sorel.

Fibre :

Le planning de déploiement indique qu'une grande partie de la commune sera raccordée en 2019. L'autre partie (La Champeigne, le Fresne, Chatres, Clos Balai et les Robineaux) se fera en 2022. Les travaux actuels se font dans les délais.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos le Conseil à 22h08

La date du prochain Conseil Municipal est fixé au Lundi 1^{er} Avril à 20h00